

**POSTE RÉGULIER
DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE
Concours externe ED15-91**

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française en pleine croissance, qui compte plus de 10 600 élèves de la maternelle à la fin du secondaire. À la rentrée 2015, le Conseil desservira 33 écoles élémentaires, 13 écoles secondaires et une école de la maternelle à la 12^e année sur un territoire qui s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

Le Conseil cherche à combler un poste de direction adjointe à l'école élémentaire L'Harmonie (Maternelle à 8e année) située au 158, rue Bridgeport Est, à Waterloo, N2J 2K4

Exigences et qualifications :

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Qualifications de direction d'école parties I et II ou en voie d'obtention

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août 2015

Échelle salariale annuelle : 100 765 \$ à 111 226 \$

Conditions de travail régies par la politique 4.05 du personnel non syndiqué.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre, par courriel **avant 16 h le 3 juillet 2015**, une lettre de motivation en indiquant la ou les écoles souhaitées avec curriculum vitae **en français** et une copie du certificat de qualifications émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, à l'attention du Secteur des ressources humaines, Conseil scolaire Viamonde : batirmacARRIERE@csviamonde.ca en indiquant en objet le numéro de concours.

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.